



Paris, le 16 décembre 2016

Communiqué de presse

Installation du comité local de suivi des victimes d'actes de terrorisme de Paris

Juliette MÉADEL, secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, a installé ce vendredi 16 décembre, le comité local de suivi des victimes d'actes de terrorisme de Paris. Ce comité assure la continuité de la prise en charge des victimes parisiennes et de leurs proches en les accompagnant au plus près de leur lieu de résidence.

Vendredi 16 décembre, Juliette MÉADEL, secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, a procédé à l'installation du comité local de suivi des victimes d'actes de terrorisme de Paris, le neuvième depuis la création des comités locaux d'aide aux victimes (CLSV).

Paris a été durement frappée par les attentats de janvier 2015 et novembre 2015. Plusieurs résidents parisiens ont également été victimes d'attentats terroristes à Nice et à l'étranger. Aujourd'hui 1 603 victimes parisiennes sont accompagnées.

Prévus par le décret du 3 août 2016, les comités locaux de suivi des victimes (CLSV) sont institués dans chaque département et territoire d'outre-mer. Sous l'autorité du préfet, ils regroupent notamment l'autorité judiciaire, les services déconcentrés de l'État (l'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, la direction départementale de la cohésion sociale...), les associations de victimes et d'aide aux victimes du département ainsi que les collectivités territoriales touchées par les attentats. Véritables instances de coordination, ils garantissent l'efficacité des dispositifs d'accompagnement des victimes dans la durée. Ils sont la concrétisation sur l'ensemble du territoire de l'action de l'État en matière de protection et d'accompagnement des victimes.

Contact presse cabinet de Juliette MÉADEL :
01.42.75.56.52 - presse.meadel@pm.gouv.fr